

**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION
DE LA COMMISSION LOCALE D'INFORMATION (CLI)
AUPRÈS DU C.N.P.E. DE CATTENOM**

**DU 9 NOVEMBRE 2022
DEPARTEMENT DE LA MOSELLE**



Etaient présents :

- Mme Catherine BAILLOT, Conseillère Régionale Grand Est,
- Mme Rachel ZIROVNIK, Vice-Présidente de la CLI, Vice-Présidente du Département, Conseillère Départementale du canton de Yutz,
- Mme Valérie ROMILLY, Conseillère Départementale du canton du Sillon Mosellan,
- Mme Maryse GROSSE, Adjointe au Maire de Boust, représentant la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,
- M. Patrick BECKER, Vice-Président de la Communauté d'Agglomération « Portes de France – Thionville », Maire de Kuntzig,
- Mme Catherine LAPOIRIE, Vice-Présidente de la Communauté de Communes Rives de Moselle, Maire d'Ay-sur-Moselle,
- M. Jean-Luc NIEDERCORN, représentant de la Communauté de Communes Bouzonvillois-Trois Frontières, Maire de Kirschnaumen,
- M. Yves MULLER, Vice-Président de la Communauté de Communes Pays Orne-Moselle, Maire de Marange-Silvange,
- M. Bernard ZENNER, Maire de Cattenom,
- M. Gabriel DECET, représentant de la Fédération de la Moselle pour la pêche et la protection du milieu aquatique,
- M. Stéphane VOGEL, représentant de l'Unité Départementale Moselle FO,
- M. le Commandant RINALDI, Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Moselle,
- Mme Nadine LA ROSA, Principale du Collège de Cattenom,
- M. Stephan SCHMITZ-WENZEL, Landkreis Trier-Saarburg,
- Mme Marianne RUMMEL, Association Bund Trier,
- M. Thomas JACKL, Directeur de l'Administration du Landkreis Merzig-Wadern,
- M. Björn FINKLER, Ministère de l'environnement et de la protection des consommateurs du Land de Sarre,
- M. Guy BLEY, Haut-Commissariat à la Protection Nationale (HCPN) du Grand-Duché de Luxembourg,
- M. Dan MICHELS, Lëtzebuurger Aktiounskomiteé géint Atomkraaft,
- M. François KINARD, Bourgmestre d'Aubange,
- Mme Aurélie GROGNUZ, Commune d'Aubange,
- M. Thierry HEGAY, Sous-Préfet de Thionville,
- Mme Adélie POMMIER, Directrice de Cabinet du Préfet de la Moselle,
- M. Philippe ROGRON, Directeur des Sécurités, Préfecture de la Moselle,
- M. Dimitri LE GUELLEC, Service Interministériel de Défense et de Protection Civile (SIDPC), Préfecture de la Moselle,
- Mme Céline CARON, SIDPC, Préfecture de la Moselle,
- Mme Anne-Marie KEYSER, ARS Grand Est, représentant la Déléguée Territoriale pour la Moselle Mme Lamia HIMER,
- Mme Camille PERIER, Cheffe de la division de Strasbourg de l'Autorité de Sûreté Nucléaire (ASN),
- M. Vincent BLANCHARD, Adjoint à la Cheffe de la division de Strasbourg de l'ASN,
- M. Jérôme LE SAINT, Directeur du CNPE de Cattenom,
- Mme Coralie DUPONT, Cheffe de mission communication du CNPE de Cattenom,

- M. Laurent PEREZ, Chef de projet ancrage territorial au CNPE de Cattenom,
- M. Roger SPAUTZ, Greenpeace Luxembourg,

Assistaient également :

- M. le Capitaine Mickäel LECIGNE, Peloton spécialisé de protection de la Gendarmerie (PSPG) du site de la centrale Cattenom,
- Mme Anne-Laure MACLOT, Secrétaire de la CLI de Cattenom.

Etaient excusés :

- M. Patrick WEITEN, Président de la CLI, Président du Département, canton de Yutz,
- M. Jean-Marie MIZZON, Sénateur de la Moselle, Mme Isabelle RAUCH, Députée de la circonscription de Thionville-Est,
- Mme Isabelle RAUCH, Députée de la circonscription de Thionville-Est,
- M. Rémy DICK, Vice-Président du Conseil Départemental de la Moselle, Conseiller Départemental du canton de Fameck,
- M. Patrick GRELOT, Conseiller Départemental du canton du Pays Messin,
- Mme Nathalie AMBROSIN-CHINI, Conseillère Départementale du canton d'Hayange,
- M. Lionel FOURNIER, Conseiller Départemental du canton de Rombas,
- M. Pierre TACCONI, Conseiller Départemental du canton de Metzervisse,
- M. Mathieu WEIS, Conseiller Départemental du canton d'Algrange,
- Mme Estelle BOHR, Conseillère Départementale du canton de Bouzonville,
- Mme Brigitte SCHNEIDER, Vice-Présidente du Conseil Départemental de la Moselle, Conseillère Départementale du canton de Thionville,
- M. Michel HERGAT, Vice-Président de la Communauté de Communes Cattenom et Environs, Maire d'Entrange,
- M. Jean-Marc COCQUYT, représentant de la Communauté de Communes Cattenom et Environs, Maire de Breistroff-la-Grande,
- M. Alain REDINGE, représentant de la Communauté de Communes Cattenom et Environs, Maire de Gavisse,
- M. Olivier KORMANN, représentant de la Communauté de Communes Cattenom et Environs, Maire de Rodemack,
- Mme Marie-Marthe DUTTA-GUPTA, représentante de la Communauté de Communes Cattenom et Environs, Maire de Fixem,
- M. Bernard VEINNANT, Vice-Président de la Communauté d'Agglomération Portes de France - Thionville, Maire de Basse-Ham,
- M. Laurent SCHULTZ, Vice-Président de la Communauté d'Agglomération Portes de France - Thionville, Adjoint au Maire de Yutz,
- Mme Nathalie EVEN-POSTAL, représentante de la Communauté d'Agglomération Portes de France – Thionville,
- M. Jean KIEFFER, représentant de la Communauté de Communes de l'Arc Mosellan, Maire de Kédange-sur-Canner,
- M. Jean-François MEDVES, représentant de la Communauté d'Agglomération du Val de Fensch,
- M. Patrick RISSER, Président de la Communauté d'Agglomération Pays-Haut Val d'Alzette,
- M. Armand BEMER, Vice-Président du Conservatoire d'Espaces Naturels de Lorraine pour la Moselle,
- M. Daniel TROUILLOT, Président de l'Unité Départementale Moselle CFE-CGC,
- M. Armand SCHWEITZER, Président de l'Association Illangeoise Contre les Nuisances Industrielles,
- M. Marc TABOURET, représentant de la Confédération du Logement et du Cadre de vie (CLCV),

- M. Patrice COSTA, Institut Européen d'Ecologie,
- M. Antonello DORE, Ma Zone Contrôlée,
- M. Michel MARQUEZ, Responsable de l'Unité d'Accompagnement ATMO Grand Est,
- M. Pierre MERTZ, représentant de l'Unité Départementale Moselle CGT,
- M. Didier JUNKER, représentant de l'Unité Départementale Moselle CFDT,
- M. Marc HOEVER, Directeur Général des Services du Département de la Moselle,
- M. Erwan Le QUELLEC, Conseil Economique, Social et Environnemental Grand Est,
- M. Serge FEBVRE, Membre titulaire à la CCI de Moselle Métropole Metz, Vice-Président « Commerce »,
- M. Laurent WELTER, représentant de la Chambre d'Agriculture de la Moselle,
- Dr Jean-Louis KOLOPP, Président du Conseil Départemental de l'Ordre des Médecins,
- M. Laurent TOUVET, Préfet de la Moselle,
- M. Andreas LUDWIG, Adjoint au Maire de Trèves,
- Adjoint au Maire de la Ville de Trèves,
- M. Stefan METZDORF, Landrat Trier-Saarburg,
- M. Fabian SCHICKER, ADD Trier,
- M. Michael GRITTMANN, Association Bund Landesverband Saarland,
- M. Dan BIANCALANA, représentant du SYVICOL, Bourgmestre de la ville de Dudelange,
- Mme Céline TELLIER, Ministre de l'Environnement de l'Aménagement du territoire, de la Mobilité et des Transports, de la Forêt et du Bien-être animal de la Wallonie,
- M. Rachid RIAH, GIM'Est.



Mme Rachel ZIROVNIK, Vice-Présidente de la CLI de Cattenom, ouvre la séance à 14h09.

Elle accueille Mme Adélie POMMIER, nouvelle Directrice de Cabinet du Préfet de la Moselle, M. le Sous-Préfet de Thionville, M. Thierry HEGAY, l'Autorité de Sûreté Nucléaire en la personne de Mme Camille PERIER, Cheffe de la division de Strasbourg, accompagnée de M. Vincent BLANCHARD, son adjoint, et également le Directeur du CNPE de Cattenom, M. Jérôme LE SAINT.

1. Approbation du compte rendu de la réunion de la CLI du 2 mars 2022

Le compte rendu de la réunion de la CLI du 2 mars 2022 est approuvé à l'unanimité.

2. Retour d'expérience sur l'exercice Plan Particulier d'Intervention (PPI) 2022

Mme la Vice-Présidente de la CLI donne la parole à Mme Adélie POMMIER, Directrice de Cabinet du Préfet de la Moselle, afin qu'elle présente le retour d'expérience suite à l'exercice Plan Particulier d'Intervention de mai 2022 (voir diaporama correspondant).

A l'issue de la présentation, M. Roger SPAUTZ demande si un rapport plus détaillé du déroulement de cet exercice pourrait être transmis aux membres de la CLI.

Il est convenu que le rapport de l'Autorité de Sûreté Nucléaire sera transmis à la CLI.

Puis M. SPAUTZ aimerait connaître les impressions des représentants des pays frontaliers présents lors de cet exercice de crise.

Toutefois, aucun membre de la CLI issu de la Grande Région n'était présent.

Mme Marianne RUMMEL souhaite savoir si les améliorations évoquées par la Directrice de Cabinet pourront être atteintes en 2024, date de l'actualisation du PPI.

Mme Adélie POMMIER explique que tout ce qui pourra être amélioré le sera car le processus de révision se nourrit des éléments du retour d'expérience. Par exemple, en ce qui concerne l'alerte des populations de l'autre côté de la frontière, la Préfecture a déjà réagi sans attendre 2024, en proposant une solution alternative, à savoir le remplacement du système actuel par l'outil GALA (Gestion d'alertes locales automatisées). Cet automate permet d'alerter les maires de tout ou partie du département soit par téléphone fixe, ou portable, soit par fax voire par SMS ou e-mail. GALA est adapté à tout type de transmission d'alerte quel que soit l'événement prévisible ou avéré (accident technologique, nucléaire, inondation, tempête etc.).

M. Jérôme LE SAINT complète en expliquant que le CNPE mène actuellement un travail avec la Préfecture de la Moselle pour aboutir, d'ici 2024, à un dispositif d'information pour les pays frontaliers, et notamment le Grand-Duché de Luxembourg, puis l'Allemagne.

M. François KINARD, Bourgmestre d'Aubange, demande à être intégré au système GALA.

Mme Adélie POMMIER annonce que la Belgique est déjà prise en considération et que des échanges pourront être entrepris.

3. Présentation du programme de maintenance 2023 (avec un focus sur la visite décennale de la tranche 4)

Mme la Vice-Présidente de la CLI donne la parole à M. Jérôme LE SAINT, Directeur du CNPE de Cattenom, puis à Mme Camille PERIER, Cheffe de la division de l'ASN de Strasbourg, afin qu'ils évoquent le programme de maintenance de l'année prochaine, et approfondissent en particulier le sujet d'actualité de la corrosion sous contrainte (voir diaporamas correspondants).

A noter que les diaporamas ne sont plus totalement d'actualité en raison de la récente actualité, à savoir la décision de l'ASN de demander à EDF d'effectuer les travaux nécessaires sur l'unité de production n°1, avant d'en redémarrer le réacteur (vraisemblablement au printemps 2023). Cela a pour conséquence le décalage de l'arrêt pour simple rechargement de l'unité de production n°3 en septembre 2023.

A l'issue de la présentation, M. Roger SPAUTZ demande s'il y a déjà eu, dans le passé, des contrôles sur le réacteur n°2 par ultrasons améliorés, comme cela sera en cas en 2023.

M. Jérôme LE SAINT répond que de tels contrôles ont déjà été effectués lors de la visite décennale de 2018 pour rechercher un phénomène de fatigue thermique. La corrosion sous contrainte n'était pas connue à l'époque. Ces contrôles n'avaient pas fait apparaître de problématique particulière. Il tient à préciser que le phénomène de corrosion sous contrainte occasionne de micro-fissures, et non de la corrosion comme on peut le lire dans la presse.

M. SPAUTZ évoque ensuite la Visite décennale n°4 de l'unité de production n°1 prévue pour 2026-27. Il souhaite connaître la date et la procédure de la consultation du public, et par conséquent de la CLI, au sujet des réexamens de sûreté pour la prolongation de la durée de vie de ce réacteur de 1300 MWe de Cattenom, prévus pour 2024.

Mme la Vice-Présidente de la CLI annonce qu'une première réunion du dialogue technique est organisée par l'Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire le 9 décembre

2022 à Paris, et que d'autres réunions techniques suivront en 2023. La CLI s'organisera en conséquence pour consulter ses membres.

Mme Marianne RUMMEL demande si un compte rendu de la réunion exceptionnelle sur la corrosion sous contrainte du 3 octobre 2023 a été fait.

Mme le Vice-Présidente répond qu'un compte rendu a déjà été rédigé, et qu'il est en cours de validation au sein du Département de la Moselle.

Mme RUMMEL souhaite savoir si la problématique de la recherche de personnel qualifié pour traiter le problème de corrosion sous contrainte est réglé.

M. Jérôme LE SAINT explique que les tuyauteries du réacteur n°3 sont actuellement en cours de remplacement grâce à du personnel qualifié en nombre suffisant. La reconnexion est annoncée pour février 2023. Concernant le réacteur n°1, des réparations doivent être entreprises sur deux soudures. Des ressources pour effectuer ces réparations sont actuellement recherchées.

M. LE SAINT élargit le propos en expliquant que pour l'ensemble du parc français, la planification des travaux est en cours pour 2023. A la centrale de Chooz par exemple, 120 soudeurs américains sont venus en renfort. Les recherches de personnel qualifié se font actuellement en Europe et dans le monde. La priorité reste la sûreté et les opérations prendront le temps nécessaire, même si tout est fait pour raccourcir au maximum les délais.

4. Evènements significatifs

Mme la Vice-Présidente donne alternativement la parole à M. Jérôme LE SAINT, Directeur du CNPE de Cattenom, puis à Mme Camille PERIER, Cheffe de la division de l'ASN de Strasbourg, afin qu'ils expliquent la survenue et le traitement des 4 événements suivants (voir diaporamas correspondants).

- **Evènements sûreté**

- relatif à un défaut constaté sur une connectique électrique de l'unité de production n°4, affectant la qualification de matériels, en conditions accidentelles (déclaration au niveau 1 le 19 avril 2022)

A l'issue de la présentation, M. Patrick BECKER souhaite savoir si les rayures sont dues à un tournevis utilisé pour la déconnexion de la jonction.

M. Jérôme LE SAINT répond qu'à ce stade, il ne détient pas la réponse. Cela pourrait dater de l'ancien remplacement des joints. L'outillage aurait pu être utilisé de manière incorrecte, mais les contrôles approfondis le diront.

- relatif au non-respect du délai imposé par une consigne d'exploitation (déclaration au niveau 1 le 16 septembre 2022)

A l'issue de la présentation, M. Patrick BECKER s'étonne de la survenance d'une erreur de consignation, ce secteur étant très réglementé. Il considère cela comme étant très grave, et pouvant avoir des conséquences dramatiques.

M. Jérôme LE SAINT répond que l'erreur d'un intervenant peut toujours arriver. D'un point de vue sécuritaire, il explique qu'il y a d'autres lignes de défense avant d'en arriver à un événement.

M. Roger SPAUTZ demande si l'erreur a été commise par un agent EDF ou par un sous-traitant.

M. Jérôme LE SAINT répond qu'il s'agissait d'un agent EDF. Il explique ensuite qu'il est fait en sorte que l'erreur d'un individu ne puisse pas se reproduire, en demandant aux intervenants de sécuriser leurs activités. Il réaffirme l'existence de plusieurs lignes de défense pour éviter qu'il y ait des conséquences sur la sûreté, et sur le fonctionnement des installations.

- **Evènements environnement**

- relatif au dépassement d'un seuil d'alarme réglementaire sur l'unité de production n°1 (déclaration le 16 juin 2022)

A l'issue de la présentation, M. Roger SPAUTZ questionne l'ASN sur l'origine des micro-fissures dans le combustible.

M. Jérôme LE SAINT ne sait pas répondre à ce stade, étant donné que les analyses du combustible incriminé seront réalisées en 2023, grâce à des experts qualifiés.

Il évoque toutefois deux origines. Il pourrait s'agir de corps migrants introduits dans les circuits ou bien d'usure du combustible dont certains composants se seraient détachés, notamment des ressorts de grille. Plusieurs spécifications doivent être suivies pour s'assurer que la quantité de radioactivité dans le circuit primaire respecte les règles fixées, c'est-à-dire ne soit pas trop importante.

M. Vincent BLANCHARD explique que cela se produit tous les 4 ou 5 ans. L'important reste l'analyse du défaut et le fait de s'assurer que les mesures prises soient efficaces.

Mme la Vice-Présidente propose que les conclusions soient présentées lors d'une prochaine réunion de la CLI.

- relatif à la présence d'ammoniac supérieure au seuil autorisé au niveau du local de traitement des eaux de la centrale (déclaration le 13 octobre 2022)

A l'issue de la présentation, Mme Camille PERIER ajoute quelques observations. Au moment du déclenchement du Plan d'urgence interne (PUI), l'ASN a suivi la gestion de l'événement depuis son centre d'urgence, puis a donné l'autorisation de lever le PUI en début d'après-midi. Une inspection s'est déroulée le 11 octobre, dont la lettre de suite vient d'être finalisée et devrait être publiée sous peu.

Dans les conclusions, il ressort que la vanne d'aspersion n'avait pas été identifiée comme un élément important pour la sécurité. Elle a été fermée dans le cadre d'une procédure indépendante de celle de la vidange de l'ammoniac, sans qu'on identifie que cela pouvait poser un problème. Il est également ressorti que cette installation est gérée au quotidien par un sous-traitant et que les agents EDF ne la connaissent pas aussi bien que d'autres installations.

Mme Marianne RUMMEL demande si un autre mélange que celui du chlore et l'ammoniac est possible.

M. Jérôme LE SAINT et M. Vincent BLANCHARD expliquent que cette méthode de traitement de l'eau a été identifiée comme étant la meilleure option possible. En effet, pour éviter de forts rejets en cuivre par le site, en raison de la présence d'échangeurs en laiton, il a

été décidé d'utiliser de la monochloramine, moins dangereuse pour l'environnement, même si plus toxique pour les travailleurs.

5. Coopération entre le Service départemental d'incendie et de secours (SDIS) de la Moselle et le CNPE de Cattenom

Mme la Vice-Présidente donne la parole à M. Jérôme LE SAINT, Directeur du CNPE de Cattenom, afin qu'il présente la coopération entre le Service départemental d'incendie et de secours (SDIS) de la Moselle et le CNPE de Cattenom (voir diaporama correspondant).

M. le Commandant Gabriel RINALDI, détaché sur le site de la centrale, complète les propos et atteste le réel partenariat, jusqu'à l'achat et la mise à disposition par EDF de véhicules incendie pour aider les pompiers dans leurs missions.

Il explique que le SDIS s'occupe de former des agents EDF au risque incendie, et que ces derniers acquièrent le niveau de pompiers volontaires. En cas d'incendie, leur action pourrait limiter fortement les dégâts.

D'autres actions quotidiennes plus classiques sont également effectuées, comme par exemple le rappel de la fermeture des portes coupe-feu.

Mme la Vice-Présidente ajoute avoir assisté à la signature du renouvellement de cette convention et ne peut que se réjouir des bonnes pratiques mises en œuvre et de la plus-value que représente la formation des agents EDF.

6. Conséquences des épisodes de canicule et de sécheresse sur les installations de la centrale de Cattenom

Mme la Vice-Présidente donne la parole à Mme Camille PERIER, Cheffe de la division de l'ASN de Strasbourg, afin qu'elle évoque les conséquences des épisodes de canicule et de sécheresse sur les installations de la centrale de Cattenom (voir diaporama correspondant).

A l'issue de la présentation, Mme Marianne RUMMEL demande quelle est la température maximale pour un espace fermé.

Il s'avère que tout dépend du type de local et du type de matériel. Il faut noter que si le seuil est atteint, alors le réacteur est arrêté. Pour donner un ordre de grandeur, la température peut monter jusqu'à 45 ou 50 degrés. Dans locaux électriques, le maximum est de 30 degrés.

Mme RUMMEL demande ensuite si ces températures maximales auraient pu être atteintes l'été dernier dans le cas où les 4 réacteurs avaient été en fonctionnement.

Mme Camille PERIER explique que la centrale de Cattenom dispose de tours aéroréfrigérantes qui limitent la hausse des températures. C'est plutôt la situation d'étiage qui constitue un risque sur le site.

M. Jérôme LE SAINT ajoute que deux sources d'eau sont à disposition pour permettre le fonctionnement en toute sûreté de la centrale de Cattenom : la retenue du Mirgenbach, qui est un tampon thermique limitant les impacts sur la Moselle, et le Vieux Pré, situé dans les Vosges.

Concernant l'étiage en début d'été, il explique que la retenue du Vieux Pré était pleine. Ainsi, même si les 4 réacteurs avaient été en fonctionnement, le niveau d'eau aurait été suffisant. Seul le cumul de plusieurs années d'étiage pourrait avoir des conséquences négatives.

Mme Valérie ROMILLY redoute les ressources en eau toujours plus faibles d'années en années, ce qui représente une réelle problématique pour le futur.

M. Jérôme LE SAINT explique que ce risque est bien pris en compte au niveau du parc EDF. Une étude sera lancée en 2023 pour assurer les réserves d'eau suffisante en cas de sécheresse sur plusieurs années.

M. Yves MULLER demande ce qu'il se passerait dans le cas où il ne serait plus possible de procéder aux rejets d'eau dans la Moselle, pour cause de sécheresse notamment. Il s'interroge sur le nombre de jours de stockage dont dispose le site de Cattenom.

Mme Camille PERIER explique qu'en dessous d'un certain débit de Moselle, le site ne peut plus rejeter et doit stocker. Si la capacité de stockage du site était atteinte, il convient alors d'arrêter les réacteurs, et par conséquent la production d'électricité.

Il s'avère que la capacité de stockage du site se calcule en scénarios d'arrêt et pas en nombre de journées.

M. Jérôme LE SAINT affirme que la priorité reste la sûreté, puis l'environnement. La production d'électricité n'arrive qu'en troisième position.

7. Points divers concernant la CLI

Mme la Vice-Présidente présente ensuite le programme d'activités et le budget pour 2023. Parmi les nouveautés, elle cite la démarche de surveillance de l'environnement qui sera permise grâce à un budget de 8 000 €, financé par l'ASN, ainsi que la création d'un groupe de travail de sensibilisation des populations au risque nucléaire. Ces documents sont ensuite approuvés par l'ensemble de la commission.

Puis elle évoque le catalogue de formation de l'ANCCLI et propose aux membres intéressés de contacter la Secrétaire de la CLI pour s'inscrire.

Elle souhaite ensuite informer les membres au sujet des travaux de l'atelier « post-accident en milieu transfrontalier » de l'ANCCLI auxquels certains membres de la CLI de Cattenom ont participé.

Suite à la parution du Livre Blanc sur les situations post-accidentelles transfrontalières, une table ronde ACN¹ s'est tenue en ligne en janvier 2022 sur les questions de préparation et gestion aux situations accidentelles et post-accidentelles. Le but étant de porter les réflexions à l'échelle européenne et de débattre sur des situations régionales concrètes.

Un groupe de travail rassemblant des acteurs du territoire (médecins, pharmaciens, vétérinaires, forces de l'ordre, pompiers, travailleurs sociaux, agriculteurs) s'est réuni deux fois en 2022, la première fois le 22 mars pour discuter de la mise en œuvre des recommandations du livre blanc, la seconde fois le 10 octobre pour réfléchir ensemble sur la base de scénarios

¹ Convention d'Aarhus sur "l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement », appliquée au nucléaire

fictifs précis. Un rendu sous forme de synthèse écrite sera ensuite réalisé et porté à connaissance des partenaires concernés par la gestion de crise au niveau transfrontalier.

Mme Nadine LA ROSA, qui a participé aux ateliers, affirme qu'il fut très intéressant de constater que les participants n'avaient pas le même positionnement sur ces questions-là et que le panel des participants était très varié (élus, monde agricole, secteur médical, secteur économique, centre social...).

Enfin, Mme la Vice-Présidente informe la commission de trois prochains événements susceptibles de les intéresser :

- 10/11 : Webinaire sur le thème de la corrosion sous contrainte (ANCCLI + HCTISN)
- 15/11 : 34e conférence des CLI à Tours (ASN)
- 09/12 : Début du dialogue technique sur les 4^e réexamens de sûreté des réacteurs de 1300 MWe à Paris (IRSN)

Deux questions sont ensuite posées par le public. La première concerne les moyens de communication mis en œuvre pour annoncer cette réunion publique, au regard du très faible nombre de personnes extérieures présentes.

Mme la Vice-Présidente répond que des affiches sont présentes dans toutes les communes et EPCI du territoire PPI, soit 20 km autour de la centrale de Cattenom, ainsi que sur le site internet de la CLI. Elle ajoute que c'est la première fois que le Républicain Lorrain annonce la tenue de la réunion publique.

La seconde question concerne les travaux visant à permettre de disposer d'une source d'eau ultime, dans le cadre des prescriptions post-Fukushima.

M. Jérôme LE SAINT annonce qu'un nouveau moyen d'appoint d'eau ultime a été mis en place en 2021 et que des travaux sont en cours pour l'installation de canalisations renforcées depuis le point d'eau situé à proximité de la centrale. Ces travaux devraient être finalisés en juin 2023.

Fin de la réunion à 16h15.

Metz, le 9 novembre 2022

Rachel ZIROVNIK

